

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 6 AVRIL 2022 - 19H00**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19 Présents : Frédéric MASSIP, Philippe STROPPIANA, Aurore STELLA, Michel REY, Sandrine CASTINEIRA, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Jean-Louis BOQUIS, Annie PATRAS, Philippe CORRE, Delphine PILLARD, Océane CHRISTMANN, Maïté BERTRAND, Sylvana MACAIGNE, Richard GIUFFRIDA, Hervé GAYET

Absents excusés : Christine PERROT (Pouvoir à Sandrine CASTINEIRA), Grégory FREDIN (Pouvoir à Aurore STELLA), Marie-Line LLAMAS (Pouvoir à Sylvana MACAIGNE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Philippe STROPPIANA

Information au conseil municipal des décisions du Maire :

- Décision du 18 mars 2022 : Marché Rénovation thermique dortoir maternelle
 - Lot 1 - Menuiseries métalliques : SARL Masfer : 24 320 € HT
 - Lot 2 - Menuiseries bois : SARL Les Bosseurs : 7 807,10 € HT
 - Lot 3 - Peinture : SAS Brès Peinture : 7 968,64 € HT

2022-DEL-11 - Taux d'imposition 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les taux d'imposition 2022 pour les taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu
L'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ❖ **VOTE** les taux d'imposition 2022 suivants :
 - Taxe foncière (bâti) 34,11 %
 - Taxe foncière (non bâti) 35,74 %

Indemnités 2021 des élus

La Loi dite « engagement et proximité » exige la communication aux conseillers municipaux d'un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au sein de l'assemblée. Le Maire précise que cet état a été joint à la convocation de la séance du jour. Cette communication ne fait ni l'objet d'un débat, ni d'un vote.

NOM de l'élu	Fonction	Montant des indemnités brutes annuelles (en euros)	Montant des frais de déplacement, hébergement...	TOTAL
Frédéric MASSIP	Maire Vice-président LMV	24 083,16 12 904,20	/	36 987,36
Philippe STROPPIANA	1 ^{er} adjoint	9 241,20	14,80	9 256,00
Aurore STELLA	2 ^{ème} adjointe	9 241,20	/	9 241,20
Michel REY	3 ^{ème} adjoint	9 241,20	/	9 241,20
Sandrine CASTINEIRA	4 ^{ème} adjointe	9 241,20	/	9 241,20
Jean-François DUBOIS	5 ^{ème} adjoint	9 241,20	/	9 241,20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20220406-FVCM2022-04106-AU

2022-DEL-12 - Approbation du Budget Primitif Ville 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Affichage : 11/04/2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Budget Primitif VILLE de l'exercice 2022, le 6 avril 2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le Budget Primitif VILLE de l'exercice 2022.
Ainsi délibéré en séance les an, mois et jour susdits.

Le Maire,

Frédéric MASSIP



Le Maire lève la séance à 19H30

Conseil Municipal du MERCREDI 6 AVRIL 2022 - 19H00

NOM	PRESENT	SIGNATURE	ABSENT	POUVOIR	SIGNATURE
Frédéric MASSIP	x				
Philippe STROPPIANA	x				
Aurore STELLA	x				
Michel REY	x				
Sandrine CASTINEIRA	x				
Jean-François DUBOIS	x				
Jacques REYNAUD	x				
Jean-Louis BOQUIS	x				
Annie PATRAS	x				
<i>Christine PERROT</i>			x	Sandrine CASTINEIRA	
Philippe CORRE	x				
<i>Grégory FREDIN</i>			x	Aurore STELLA	
Delphine PILLARD	x				
Océane CHRISTMANN	x				
Maïté BERTRAND	x				
Sylvana MACAIGNE	x				
<i>Marie-Line LLAMAS</i>			x	Sylvana MACAIGNE	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-2184007 11-20220408-FVCM2022-04-06-AU Richard GIUFFRIDA	x				
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Réception par le préfet: 11/04/2022 Affichage: 11/04/2022 Hervé GAYET	x				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-2184007 11-20220408-FVCM2022-04-06-AU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet: 11/04/2022

Affichage: 11/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

